

Etat des lieux de l'affichage publicitaire et des enseignes

Commune de **CASSIS** Hors unité urbaine

Agglomération de moins de 10 000 habitants

Légende



PRINCIPAUX LIEUX D'IMPLANTATION DE PUBLICITES ET PREENSEIGNES

Surface des panneaux et préenseignes publicitaires (en m²) (encadrements compris)

- moins de 3 m²
- entre 3 et 5 m²
- plus de 5 m²

Tendance de la répartition des publicités et préenseignes pondérée par leur surface

Typologie des axes concernés

- ➔ Entrées de ville principales du territoire Marseille-Provence
- ➔ Autres entrées de ville
- Traversées d'agglomération

PRINCIPAUX LIEUX D'IMPLANTATION D'ENSEIGNES

Les enseignes en secteurs à forte valeur paysagère et/ou patrimoniale

- ▒ Centres historiques
- ▒▒▒ Bord de mer, bord d'étang et littoral
- Anses, hameaux de bords de mer

Les façades commerciales sur traversées urbaines

- ▒ Zones d'activité économiques
- ▒▒ Centre-ville et centre-village
- Pôles de proximité

Les façades commerciales situés en dehors des axes principaux

- ▒ Coeur de zones d'activités

▒ Périomètre d'agglomération

— Autoroutes

▒▒▒ Voie ferrée

Ⓢ Référence planche photo

